

Lettre ouverte

Aux ministres et secrétaires d'Etat du gouvernement fédéral,
Aux membres de la Commission parlementaire de l'Économie et de la Protection des consommateurs.

LE PROJET DE LOI SUR LA VENTE D'ANIMAUX DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DOIT IMPERATIVEMENT ÊTRE MODIFIÉ. DANS LE CAS CONTRAIRE :

1. Le bien-être des animaux sera compromis ;
2. Le consommateur qui achète un animal sera considérablement moins protégé.

L'enfer est pavé de bonnes intentions. Le projet de loi (PS, Open VLD) du 9 mai 2023 *modifiant les dispositions de l'ancien Code civil relatives aux ventes à des consommateurs* part peut-être d'une bonne intention, mais il constitue une menace importante pour la protection des consommateurs et le bien-être des animaux. Le projet de loi favorise principalement les commerçants et désavantage grandement les futurs propriétaires d'animaux ainsi que les animaux eux-mêmes, notamment en :

- **Réduisant la période de garantie légale de 2 à 1 an.** Il s'agit d'une forte réduction des recours légaux dont dispose l'acheteur en cas de maladie de l'animal, indépendamment du fait que certaines affections, plus particulièrement héréditaires, dues à de mauvaises pratiques d'élevage, ne se manifestent qu'après un an.
- **Limitant drastiquement le libre choix du vétérinaire.** Les consommateurs qui consultent leur propre vétérinaire sans autorisation préalable du vendeur perdraient leurs droits. Pour les conserver, le propriétaire devra être en mesure de justifier l'urgence de la situation et donc disposer des compétences vétérinaires nécessaires pour évaluer correctement la situation.
- **Plafonnant l'intervention du vendeur en cas de maladie.** Pour les nombreux acheteurs de petits animaux, le nouveau régime ne couvrirait même pas le coût d'une visite chez le vétérinaire, sans parler des frais vétérinaires pour les grands animaux.
- **Le vendeur pourra toujours vendre des animaux présentant des maladies et des défauts héréditaires,** sans avoir à les nommer en détail. Cela ne tient pas compte du grave problème de l'élevage d'hypertypes, où les éleveurs amplifient à l'extrême certains traits morphologiques spécifiques.

Ce projet de loi constitue une atteinte grave et une régression importante. Ces dispositions vont à contre-courant de l'évolution de la société et risquent d'avoir un impact considérable, tant pour les futurs acquéreurs d'animaux de compagnie que pour les animaux eux-mêmes.

En tant que défenseurs du bien-être animal, nous demandons instamment que ce projet de loi soit rappelé pour concertation cette fois-ci avec toutes les parties prenantes, ou qu'il soit au moins révisé en profondeur.

Les 60 associations signataires, qui représentent plus de 150.000 sympathisants, comptent donc sur vous, dans l'intérêt du bien-être animal et des consommateurs, pour donner une suite appropriée à cette demande urgente.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées,

Les signataires,

